Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0178-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CC_2026_0178

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 30 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le trente juin à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 19 juin 2026.

Nombre de membres en exercice : 90 titulaires – 46 suppléants
Présents ce jour : 77 Procurations : 10

Étaient présents :
M. ADAM Pierre , Mme ALLAIN Sonia , M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. AUZOU Didier , M. CHAPELAIN Yvon (suppléant de Mme BENECH Laurence), Mme BERNABLE Nathalie , M. BERTRAND Régis , Mme BOIRON Bénédicte , Mme CADIOU Gaby , M. CAMBIER Bernard , M. CAMUS Sylvain , M. CANÉVET Fabien , M. CARRIOU Henri-Cédric , Mme CLOAREC Anne-Laure , M. COCADIN Romuald , M. COURGIBET Pascal , Mme CRAVEC Sylvie , M. DELISLE Hervé , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. DUMONT Benoît , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Jean-Louis , M. EVEN Michel , M. FROGER Jérôme , M. GAUTIER Pierre-Louis , Mme GENÉTAY Stéphanie , Mme GOASDOUÉ Nadine , M. GRANGER Erwan , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , Mme GUILLOUX Laurence , Mme GÜNEY Lorène , M. HENRY Serge , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JEZEQUEL Yves , M. GRALL Pierre (suppléant de Mme JOUAN Sandrine), M. KERGOAT Yann , Mme KERRAIN Tréfina , M. LAHOUSSINE Alain , M. LATIMIER Hervé , M. LAURENT Éric , M. LAYUS Michel , M. LE BEVER Gildas , Mme LE BOULANGER Danielle , M. LE BRIAND Gilbert , M. LE CREURER Éric , M. LE DAMANY Yves , M. LE FOLL Arnaud , Mme LE GOFFIC Blanche , Mme LE JANNOU Virginie , Mme LE MEST Nathalie , M. LE MORVAN Arnaud , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE QUÉMÉNER Laurent , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LEON Erven , M. LÉON Frédéric , M. LIRZIN Yvon , Mme LOGNONÉ Jamila , M. MARECHAL Guy , Mme MOLLE Anabelle , M. OFFRET Maurice , M. PENVEN Eddy , M. PERREAU Frédéric , M. PHILIPPE Joël , M. LE FOLL Pascal (suppléant de M. RANNOU Laurent), Mme RICHARD-LE BRAS Isabelle , M. ROBERT Éric , M. ROGARD Didier , M. SEUREAU Cédric , Mme SEVES-QUERRE Frédérique , M. TANGUY Jean-Pierre , M. THEBAULT Christophe

Procurations :
Mme BERTINOTTI Dominique à M. HUONNIC Pierre, M. CORDESSE Alain à Mme GENÉTAY Stéphanie, Mme FERRIER Florence à M. EVEN Jean-Louis, Mme FOURNIS-BEYOU Aurore à M. JEFFROY Christian, Mme HARDY Anne à M. MARECHAL Guy, Mme KERLEN Frédérique à M. SEUREAU Cédric, M. LE BUHAN Erwan à Mme CLOAREC Anne-Laure, Mme NICOLAS Sonya à M. ROBERT Éric, Mme PONTAILLER Catherine à M. CAMBIER Bernard, M. TOURNIER Vincent à Mme HUE Carine

Etaient absents excusés :
Mme BONNIEC Carole, Mme LE CALVEZ Joyselle, Mme MACÉ Annie

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Financement des contrats doctoraux 2026

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0178-DE

Exposé des motifs

Sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté, la recherche est un élément fondamental de développement du tissu économique local, tant par l'innovation qu'elle suscite au sein des entreprises que par son potentiel de création d'entreprises nouvelles.

Dans le cadre du dispositif ARED (Allocations de Recherche Doctorale, notamment), la Région Bretagne en partenariat avec Lannion-Trégor Communauté et le Conseil Départemental 22 cofinancent depuis 2012, les projets de recherche qui participent à la formation de jeunes chercheurs aux métiers de la recherche et favorisent leur intégration dans les laboratoires du territoire. Grâce à ce partenariat, plus de 40 doctorants ont déjà été soutenus dans leurs recherches sur Lannion.

Pour l'année 2026, suivant la grille établie par la loi de programmation de la recherche, le montant de la subvention correspondant à 50 % du salaire du doctorant charges comprises est donc valorisé à 18 500 € par an, ce qui équivaut à une participation communautaire totale d'un montant de 55 500 € sur trois ans inscrite dans une convention avec chaque établissement porteur des projets de thèse. Cette participation est sans effet rétroactif sur les subventions annuelles non encore versées.

Suite au classement des projets retenus pour notre territoire pour l'année 2026, il est proposé de cofinancer deux nouveaux sujets doctoraux sur la période 2026-2029 :

Le contrat doctoral « LUMEN » : « Conception de paires ioniques hétérométalliques luminescentes comme matériaux sensibles à de multiples stimuli », mené à l'IUT de Lannion par l'équipe Institut des Sciences Chimiques de Rennes.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique d'innovation ambitieuse, centrée sur le développement de matériaux intelligents à forte valeur technologique, destinés à des applications avancées, notamment dans le domaine stratégique de l'anti-contrefaçon.

La contrefaçon représente un enjeu mondial majeur, touchant de nombreux secteurs. Pour protéger les biens de valeur, diverses technologies anti-contrefaçon ont été développées, notamment celles fondées sur la photoluminescence, appréciée pour sa simplicité d'utilisation et sa détection rapide. Les complexes d'europium, utilisés par exemple dans les billets de banque, illustrent ces systèmes difficiles à reproduire. Cependant, les matériaux luminescents classiques restent identifiables et donc imités avec le temps. LUMEN ambitionne de relever ce défi en développant de nouveaux matériaux capables de générer des signatures optiques complexes, modulables, multisensibles et quasiment indétectables en dehors de conditions expérimentales strictement contrôlées. De telles avancées ouvriraient la voie à une nouvelle génération de dispositifs de sécurité à la fois plus performants et nettement plus difficiles à contourner. Ce projet prolonge un axe de recherche déjà soutenu par les collectivités (CD22/ARED), ayant donné lieu à des résultats probants.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0178-DE

Cette thèse contribuera à renforcer une expertise locale désormais reconnue dans la conception de matériaux luminescents sensibles à une large gamme de stimuli.

Les principaux acteurs impliqués sont le groupe lannionais de l'ISCR (groupe Organométalliques hétérocycliques, UMR CNRS 6226), et le cluster Photonics Bretagne, en association avec les Universités de Nantes (Chimie et Interdisciplinarité, Synthèse, Analyse, Modélisation, UMR CNRS 6230) et de Bretagne Occidentale (Chimie, Electrochimie moléculaire, chimie analytique, UMR CNRS 6521).

Le contrat doctoral « SMILE » : « Source de LuMIere à Large bandE » , mené à l'ENSSAT de Lannion par le Département Systèmes Photoniques de l'Institut Foton.

Les technologies photoniques apportent aujourd'hui de nombreuses solutions dans de multiples domaines, notamment dans le domaine des capteurs pour des applications telles que la surveillance de l'environnement, la santé, l'agroalimentaire et l'agriculture.

Cette thèse concerne le développement de sources optiques intégrées à base d'ions de terre rare. Ces études devraient permettre, à la fois, d'étendre la gamme d'émission des sources de lumière intégrées vers les courtes longueurs d'onde du visible, mais aussi de combler certaines lacunes des sources actuelles émettant dans le moyen-infrarouge. Ceci permettra de surpasser les propriétés intrinsèques de chacune des plateformes. Ceci favorisera également l'essor de nouvelles sources de lumière intégrées à même de relever de nombreux défis applicatifs notamment dans les domaines des capteurs biochimiques ou des technologies quantiques.

Dans le cadre des projets collaboratifs UV4Life et DeepBlue, soutenus par Lannion-Trégor Communauté et la Région Bretagne, l'Institut Foton, en collaboration avec Oxxius (Lannion), Exail (anciennement iXblue, Lannion), l'Ifremer (Brest) et l'Inserm (Rennes), a développé des lasers, à ces mêmes longueurs d'onde mais bien plus encombrants, pour la détection de microplastiques et le diagnostic de tumeurs cancéreuses. La thèse permettra de miniaturiser ces dispositifs et d'accompagner le développement d'applications vers les technologies quantiques avec des entreprises bretonnes ou du grand Ouest telles que Silentsys (Le Mans) ou Kwantek (Ploemeur).

Ces dispositifs compacts, à l'instar des puces électroniques, offrent de nombreuses opportunités de réduction de coût et de consommation grâce à la miniaturisation des composants, facilitant ainsi le développement et leur intégration dans de nouveaux produits commerciaux.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0178-DE

Seule une dizaine d'équipes de recherche à travers le monde travaille à la miniaturisation de sources de lumière compactes a base d'ions de terre rare. Par cette demande de thèse, l'Institut Foton souhaite non seulement conforter sa position de laboratoire de premier plan en photonique au niveau national mais également accroître la visibilité internationale de ses travaux sur cette thématique émergente. Le développement de dispositifs compacts est par ailleurs fortement soutenu par l'intermédiaire du CPER PhotBreizh qui permet de renforcer les équipements dans le domaine au sein de l'Institut Foton.

VU Le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur où de recherche ;

VU L'arrêté ministériel du 11 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel ;

VU Le règlement régional 2026 du dispositif ARED ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ (Par 87 pour)

DECIDE DE :

ATTRIBUER La somme de 55 000 € au laboratoire Institut des Sciences Chimiques de l'Université de Rennes afin de financer la bourse doctorale LUMEN sur un minimum de trois années pleines.

ATTRIBUER La somme de 55 000 € au laboratoire Institut Foton de l'Université de Rennes afin de financer la bourse doctorale SMILE sur un minimum de trois années pleines.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 07 JUIL. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 07 JUIL. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ